

Quelles sont les catégories professionnelles qui devraient repérer un mésusage d'alcool?

Docteur Bernard DOR



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Bruxelles, le 23 février 2018

Recommandations SFA 2015

- « Le repérage d'un mésusage d'alcool est efficace et pertinent en médecine générale (niveau de preuve 1) et en pratique infirmière de soins primaires (niveau de preuve 1). »
- « Les MG doivent donc être les acteurs privilégiés du repérage des problèmes d'alcool, tout au long de la vie d'un individu (grade A) ».
- « Les professionnels de soins primaires qui s'estiment incompétents ou ont une réticence pour aborder les problèmes d'alcool peuvent améliorer leur pratique par une formation spécifique (niveau de preuve 1) ». Intérêt du patient!

Recommandations de la SFA 2015

- « L'utilisation des questionnaires standardisés chez des **professionnels non-soignants** n'a jamais été évaluée correctement »...et est à l'origine de problèmes éthiques! (confidentialité des informations « médicales » incluses dans les réponses). Ces professionnels non-soignants doivent référer systématiquement. (initiatives de certaines Provinces en milieu scolaire, en milieu de travail...) (AS)

Recommandations SFA 2015

Référer si suspicion mésusage par non-soignants ? (AE)

- Vers le MG
- Vers des professionnels du champ médico-psycho-social (secteur socio-éducatif).
- Vers le médecin responsable d'une probation.
- Vers le médecin en milieu carcéral, médecin du travail, médecin scolaire, professionnels de la périnatalité

Commentaires.

- Et pourtant 50% des MG ne mentionnent pas la CDA de leur patient dans le dossier...
- L'infirmière en « soins primaires »? Oui...à l'Hôpital aussi. Sensibilisation du personnel non médical dans certains hôpitaux (éducateurs...)
- Médecin-Conseil de mutuelle...
- Personnel non-soignant: rôle crucial des **aides-familiales, aides-soignantes**. Formation-sensibilisation de ce personnel.

Commentaires.

- Les **kinésithérapeutes** (confidents...)
- Les soignants se rendant au domicile du patient: parfois témoins privilégiés...
- L'assistant social (hospitalier) à domicile...